

## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>103137</b>	De <b>Mme Bérengère Poletti</b> ( Les Républicains - Ardennes )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Affaires sociales et santé		<b>Ministère attributaire</b> > Éducation nationale
<b>Rubrique</b> > professions de santé	<b>Tête d'analyse</b> > sages-femmes	<b>Analyse</b> > Ordre des sages-femmes. livre blanc. propositions. perspectives.
Question publiée au JO le : <b>28/02/2017</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Bérengère Poletti interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la participation des sages-femmes dans les lycées et collèges à l'éducation à la vie affective et sexuelle. En France, 6,7 % des jeunes âgées de 12 à 17 ans ont déjà eu recours une fois à une IVG. Il est donc indispensable de simplifier et faciliter l'accès à la prévention et à la contraception pour l'enfant et l'adolescent. Il est envisagé de faciliter la participation des sages-femmes à des actions d'éducation à la vie affective et sexuelle auprès des jeunes, afin de renforcer la prévention et le dépistage des violences faites aux femmes et à leurs enfants, améliorer la prise en charge de la contraception et faciliter la prévention des cancers génitaux féminin. Aussi, elle souhaite connaître la position du Gouvernement sur cette proposition.